



**GREThA**

Groupe de Recherche en  
Économie Théorique et Appliquée

---

**De l'usage social aux pratiques marchandes de l'argent**  
*Une brève histoire des origines du microcrédit social*

**Guillaume PASTUREAU**

GREThA, CNRS, UMR 5113  
Université de Bordeaux

**Cahiers du GREThA**  
**n° 2013-14**  
**April**

---

**GREThA UMR CNRS 5113**

Université Montesquieu Bordeaux IV  
Avenue Léon Duguit - 33608 PESSAC - FRANCE  
Tel : +33 (0)5.56.84.25.75 - Fax : +33 (0)5.56.84.86.47 - [www.gretha.fr](http://www.gretha.fr)

**De l'usage social aux pratiques marchandes de l'argent  
Une brève histoire des origines du microcrédit social**

**Résumé**

*Le Mont-de-Piété est à l'origine du microcrédit social. Il s'oppose au dogme économique de l'Eglise, qui refuse et combat le commerce de l'argent. En prêtant à intérêt des petites sommes aux populations pauvres, le Mont-de-Piété participe à un double phénomène. Il met au centre des préoccupations le rôle social de l'argent ; il introduit une forme d'aide financière considérée comme plus efficace que la charité. La modernisation économique et sociale des sociétés européennes entre en contradiction avec les structures traditionnelles et pré-capitalistes. Notre objectif est de montrer dans quelle mesure le Mont-de-Piété est véritablement une innovation sociale majeure.*

**Mots-clés :** microcrédit social, argent secours, économie et religion, innovation sociale.

**Social role and mercantile practice of money  
a little history of social microcredit**

**Abstract**

*The origin of social microcredit is linked with the emergence of the Mont-de-Piété. That institution is in contradiction to the Church's economic dogma, which refuses and fights money trading. Lending a little sum of money with interest to the poors, the Mont-de-Piété takes part in a double phenomenon. First, it puts the social role played by the money in midst of preoccupations. Then, it introduces a new form of financial help which is considered as more efficient than charity. This article tries to show how the Mont-de-Piété constitutes a major social innovation.*

**Keywords:** social microcredit, economic and religion thought, money, social innovation.

**JEL:** A13, B15, N00, N93

<p><b>Reference to this paper:</b> PASTUREAU Guillaume (2013) De l'usage social aux pratiques marchandes de l'argent. <i>Une brève histoire des origines du microcrédit social</i>, Cahiers du GREThA, n°2013-14.</p>
---

<p><a href="http://ideas.repec.org/p/grt/wpegrt/2013-14.html">http://ideas.repec.org/p/grt/wpegrt/2013-14.html</a>.</p>
---

## 1. Introduction

Créé à Pérouse en 1462 par les moines franciscains, le Mont-de-Piété se propage dans toutes les grandes cités marchandes de l'Italie du Nord à la fin du XV siècle. Il s'impose par la suite dans les Provinces-Unies et les Flandres au début du XVIIe siècle sous l'impulsion du développement d'une économie urbaine modernisée. Il faut voir dans cette géographie historique une certaine cohérence institutionnelle. En effet, cette dernière souligne l'importance des mutations économiques et sociales dans ces deux régions. A l'origine, le Mont-de-Piété (MDP) fut fondé pour lutter contre l'usurier, expression du marchandage de l'argent, mais il ne peut pas être compris sous cette simple acceptation. Ainsi, cette invention franciscaine doit être analysée comme une véritable innovation sociale, et cela pour deux raisons. Dans un premier temps, l'émergence du MDP est le résultat de contradictions socio-économiques majeures dans les sociétés de la fin du Moyen-Age, l'Italie du Nord et les Provinces-Unies subissent un processus économique dynamique, à travers les prémises et l'émergence du capitalisme. Les sociétés européennes pré-capitalistes, qui s'organisaient et se structuraient autour d'une forme d'économie du don, sont progressivement soumises à une domination du Marchand, en tant que nouvel acteur social, politique et économique. Cette domination se traduit par l'imposition d'une organisation économique nouvelle qui induit des représentations spécifiques du monde, de la société et des rapports sociaux. Ces derniers évoluent, c'est le passage d'une société fondée sur une domination morale et symbolique à une société structurée par des relations économiques et marchandes, qui modifient les liens de solidarité et d'entre-aide vers leur monétarisation, ce qui explique que le MDP se développe principalement dans les villes de marchands et de commerce, lieu de tension entre le travail du premier salariat et les intérêts d'une bourgeoisie naissante et entreprenante<sup>1</sup>. C'est à travers ces premières formes (primitives) de salariat que s'impose un lien de domination économique et surtout monétaire. La place de l'argent évolue donc... C'est ainsi que dans un second temps, il faut voir l'acceptation par l'Eglise du MDP comme une première forme de légitimation de l'usage de l'argent, quand les dogmes religieux s'accordent à refuser toutes formes de prêts à intérêt. Si le commerce de l'argent est toujours condamné par l'Eglise, l'institutionnalisation du prêt sur gages peut néanmoins être considérée comme une rupture dans la pensée économique du christianisme, soit une acceptation implicite du rôle de l'argent dans la société. Le microcrédit peut donc avoir une vocation sociale, il introduit un usage spécifique de l'argent comme outil de protection sociétale contre l'usurier, mais il participe aussi à la généralisation de pratiques monétaires à travers le prêt sur gages. Ce retournement de conception s'inscrit dans le processus plus profond de modernisation progressive des systèmes économiques qui impose globalement l'usage de l'argent et l'échange marchand.

Le microcrédit social doit se comprendre sous une optique dynamique, il est une réponse économique, mais aussi financière, aux mutations socio-économiques qui déstabilisent l'ordre statique ancien. Il devient un outil de protection et d'aide aux plus pauvres qui perdent les liens de solidarité non marchand d'un monde qui n'existe plus. Le MDP apporte un revenu complémentaire et participe à la structuration d'une économie urbaine et monétarisée. Or, l'aide apportée a un coût, à travers le gage et l'intérêt, elle est dispensée pour l'homme au travail, qui par son salaire peut rembourser le prêt. C'est, en définitive, une première institution tournée vers ce qu'on appellera le « bon pauvre », celui qui ne peut véritablement subvenir à ses besoins par sa participation à la vie économique. Parallèlement, le microcrédit social peut être perçu comme un instrument garantissant le lien social, car il permet de protéger une population soumise à une précarité des conditions de vie, et il l'intègre, par un lien d'argent, aux nouvelles finalités de l'économie urbaine.

---

<sup>1</sup> Le cas français est éclairant, il faut attendre le début du XIXe siècle pour apercevoir le développement de l'institution, soit la période qui suit la constitution d'un marché du travail potentiellement libre à la suite de l'interdiction des corporations et corps de métiers [Pastureau, 2011].

Il faut donc s'interroger sur le sens des origines, du développement et de l'essor du MDP en Europe, en établissant des axes de compréhension quant à l'émergence du microcrédit social, à la fois dans les structures économiques du vieux continent, mais aussi dans les représentations individuelles et collectives du monde. L'argent tient un rôle nouveau, il est, et reste, un intermédiaire des échanges, mais le réduire à sa simple expression fonctionnaliste n'a pas de sens. Le cœur des relations sociales d'une société en voie de domination économique reste la monnaie<sup>2</sup>, en être exclu est un risque majeur. Le MDP est donc une innovation sociale rendue possible par une modification fondamentale de la place de l'argent dans l'imaginaire et dans son usage, le microcrédit social est une forme « d'argent secours »<sup>3</sup>. Il est nécessaire de comprendre l'origine du microcrédit social dans une acceptation dynamique, qui met en avant le rôle pivot et intégrateur de l'argent à travers la dynamique du capitalisme.

## **2. La place de l'argent dans l'imaginaire : vers l'acceptation du microcrédit social**

La société européenne, à la fin du Moyen-Age, est fortement encadrée par les préceptes moraux de l'Eglise. Les structures sociales traditionnelles mettent en avant une forme d'économie du don et d'endettement. Cependant, sous la pression du développement économique issue du commerce, la structure sociale, culturelle, et morale entre en contradiction avec les intérêts des marchands. L'économie prend une place particulière et légitime l'usage (marchand) de l'argent.

### **1.1 Le Pape, le Noble et l'argent encadré**

Les sociétés pré-capitalistes s'intègrent dans une économie du don spécifique, les dogmes économiques de l'Eglise ne laissent pas de place au commerce de l'argent. Une solidarité et une entre-aide sociale non marchande structurent la société, créent un réseau social, favorisent un lien social, qui rendent le MDP inutile.

Toutes les religions monothéistes ont condamné l'usure à des degrés divers. Si pour la communauté juive les liens d'argent permettent de pacifier les conflits ou de maintenir une certaine cohésion sociale<sup>4</sup>, le commerce de l'argent reste interdit entre les membres de la communauté, « parce que le prêt y est considéré comme une forme de solidarité entre frères et non comme commerce. Même si l'emprunteur est aisé, on doit lui prêter sans intérêt, car on ne sait s'il le sera encore à échéance du prêt ; il doit donc être traité comme un pauvre potentiel » [Attali, 2005, p. 443]. Malgré cette interdiction du prêt entre juifs, les tribunaux ont une interprétation souple, et acceptent en partie cette pratique pour l'investissement et sous conditions [Attali, 2005]. Concernant la question fondamentale de la richesse, elle est dans ce cas souhaitable si elle permet de servir Dieu, en effet,

« La richesse est un moyen de mieux servir Dieu ; l'argent peut être un instrument du bien ; chacun peut jouir de l'argent bien gagné ; mourir riche est une bénédiction dès lors que l'argent a été acquis moralement et qu'on a accompli tous ses devoirs à l'égard des pauvres de la communauté ; *tirer un intérêt de l'argent n'est pas immoral ; et si l'on ne doit pas le faire entre juifs, c'est par soucis de solidarité, pas par interdit moral. L'argent est, comme le bétail, une richesse fertile, et le temps est un espace à valoriser* » [Attali, 2005, p. 446].

---

<sup>2</sup> Nous ne faisons pas ici de distinction entre monnaie et argent, même si cette distinction ne manque pas de sens, voir Baumann *et al.* [2008].

<sup>3</sup> Terme issu de Glémain [2008].

<sup>4</sup> « Dans un monde brutal, régi par les rapports de force, la monnaie apparaît peu à peu comme une forme supérieure d'organisation des relations humaines permettant de régler sans violence tous les conflits, y compris d'ordre religieux » [Attali, 2005, p. 447].

Cette position de la religion juive concernant la richesse est fortement critiquée par l'Eglise catholique, les Evangiles n'ont pas de réserve fondamentale concernant la vie économique, ils valident l'économie naturelle qui les entoure. Cependant, l'économie doit être traversée par des valeurs d'ordre moral, les actions matérielles ne doivent pas prendre le pas sur les actions spirituelles<sup>5</sup>. La position de l'Eglise à l'égard du pauvre et de la charité trouve un écho particulier, la richesse et le riche sont de nature suspecte ; le pauvre ayant compris que son salut est dans l'autre monde, contrairement au riche qui le conçoit dans le monde matériel [Lauzin, 2005]. Par conséquent, le pauvre doit être protégé et en premier lieu contre l'usurier. La doctrine de l'Eglise sur l'usure repose d'abord sur les Ecrits ;

*« Si tu donnes de l'argent en prêt au pauvre qui habite avec toi, ne sois pas pour lui un créancier et ne lui impose pas d'intérêt » [L'Exode 22, 24] ;*

*« Si ton frère devient pauvre, et que sa main fléchisse près de toi, tu le soutiendras ; tu feras de même pour celui qui est étranger et qui demeure dans le pays, afin qu'il vive avec toi. Tu ne tireras de lui ni intérêt, ni usure, tu craindras ton Dieu, et ton frère vivra avec toi. Tu ne lui prêteras point ton argent à intérêt, et tu ne lui prêteras point tes vivres à usure » [Lévitique, 25, 35-37] ;*

*« Ou encore, il prête à un taux usuraire et retient des intérêts. Ce fils-là vivrait-il ? Non, vous dis-je, il ne vivra pas. Puisqu'il a commis toutes ces choses abominables, il mourra et il sera seul responsable de sa mort » [Ezéchiel, 18-13].*

Ce sont les Conciles de Lyon en 1274 et de Vienne de 1312 qui condamnent officiellement l'usure<sup>6</sup> en se fondant sur les Ecrits mais aussi sur des considérations morales, sociales, voire économiques. En effet, l'interdiction canonique de l'usure repose sur plusieurs postulats. Le premier découle de la philosophie grecque, Aristote souligne que la monnaie sert avant tout à mesurer l'utilité des biens, percevoir un intérêt renvoie à l'idée que la monnaie peut produire de la monnaie, chose inconcevable. Ainsi, Toussi [2010, p. 23] note que pour Aristote :

*« On a donc parfaitement raison de haïr le prêt à intérêt. Par là, l'argent devient lui-même productif et se trouve détourné de sa fin qui était de faciliter les échanges. Mais l'intérêt multiplie l'argent [...] Aussi de tous les moyens de s'enrichir c'est le plus contraire à la nature [...] car la monnaie a été investie en vue de l'échange tandis que l'intérêt multipliait la quantité de la monnaie elle-même. »*

Le second postulat pose un argumentaire juridique, éthique, et moral. L'intérêt est refusé pour empêcher la spéculation sur les situations d'urgence. Les conséquences néfastes de l'usure sur les populations pauvres fondent en partie le refus du prêt à intérêt, quand l'aumône doit être gratuite et la charité valorisée. Saint Thomas d'Aquin estime que :

*« L'emprunteur qui paie un intérêt n'est pas absolument libre, il le donne contraint et forcé, puisque, d'une part, il a besoin d'emprunter de l'argent et que, d'autre part, le prêteur qui dispose de cette somme ne veut pas l'engager sans percevoir un intérêt » [Toussi 2010, p. 33].*

---

<sup>5</sup> « L'Ancien Testament constatait déjà que la richesse matérielle est source de travers graves, que la recherche des richesses est frustrante, qu'on échoue ou qu'on réussisse. Car ce n'est qu'un bien d'ordre inférieur, intrinsèquement transitoire. Par ailleurs, le riche a ici-bas un devoir essentiel envers le pauvre. Ceci vise aussi l'usure. Le prêt à intérêt était, en effet, usuraire et lié à la pauvreté de l'emprunteur : on n'empruntait que parce qu'on n'avait pas d'argent pour vivre. D'où la prohibition non du prêt, mais de tout ce qui enlève son caractère d'aide. D'où aussi le principe étonnant de la remise générale des dettes chaque septième année » [Lauzin, 2005, p. 461].

<sup>6</sup> Notons que Passet [2010] que la pensée musulmane et l'Islam prêchent les mêmes interdits [voir Passet, 2010 ou Ruimy, 2008].

Le troisième postulat est fondé sur l'idée que seule la terre est capable de créer de la richesse, interdire l'usure permet de protéger les populations rurales.

Cette période est marquée par l'idée que l'économie a pour finalité le salut des âmes et non le profit [Passet, 2010]. Ainsi, cette opposition a une forte valeur morale et éthique, elle doit permettre une protection des plus faibles. Au total, la société européenne doit se comprendre comme une communauté de chrétiens. Les relations sociales sont dictées par et pour Dieu [Magnani, 2002, 2007]. Une hiérarchie apparaît, elle est établie en fonction de la distance existant entre l'individu et Dieu. C'est ainsi que l'aumône s'inscrit dans une relation personnelle entre le donateur, l'Eglise et le pauvre,

*« L'aumône est, dans la tradition chrétienne, le don fait aux pauvres. C'est le devoir de charité (caritas) de tout chrétien envers son semblable [...] La distribution de l'aumône est l'une des responsabilités des églises au Moyen-Age, dont une partie du patrimoine est considérée comme propriété des pauvres [...] Le pauvre est un acteur fondamental de l'échange, car il est le véhicule du salut du riche »* [Magnani, 2002, p. 312].

Par conséquent, l'Eglise impose un modèle de pensée, qui condamne le commerce de l'argent et en parallèle l'enrichissement individuel. De plus, elle valorise et tente d'imposer le don charitable. Ainsi, le microcrédit, lorsqu'il existe, s'intègre dans une logique non marchande, soit une forme moderne du don.

L'argent est considéré essentiellement dans un cadre purement économique, en effet, il doit permettre essentiellement l'échange. Or, son usage est contraint par des considérations morales, il ne doit pas être recherché pour lui-même dans le cadre d'une accumulation inutile socialement. La monnaie détient un caractère collectif, dans le sens où elle doit essentiellement servir à comparer les choses. Au-delà de l'économie d'échange, s'impose une société fondée sur des échanges non marchands, d'abord au Moyen-Age par la domination d'une économie du don [Magnani, 2002, 2007], puis progressivement à partir du XVe siècle par une économie d'endettement non marchand [Fontaine, 1997, 2008]. Il faut comprendre ce passage, voire cette cohabitation, sous sa forme dynamique à travers l'émergence, ou les prémisses, d'une forme de monétarisation des relations sociales.

Magnani [2002, 2007], ou Chaniel [2008], notent que la société pré-capitaliste européenne institutionnalise une forme de société du don multiple, soit une « économie du don, par opposition à une économie de marché » [Magnani, 2002, p. 309]. Cette économie du don est multiple, mais elle n'est pas (encore) dominée par l'Eglise et son don charitable [Magnani, 2002],

*« Ce don agnostique des grands, don orgueilleux, dispendieux, constitue donc une première forme, idéaltypique, de don aux pauvres, distincte du don charitable qui n'est pas encore parvenu à s'imposer dans cette société de guerriers. Don libre, spontané, il a tous les traits du bienfait que seules motivent la visée de la gloire et l'affirmation de son honneur puissant. Il se nourrit néanmoins d'une obligation : l'obligation de donner en raison de son devoir d'état »* [Chaniel, 2008, p. 279].

Il faut donc comprendre l'économie du don par l'établissement de relations sociales complexes entre les groupes sociaux. Au total, le noble impose sa puissance, protège son peuple dans le but d'obtenir service et fidélité. La société est fondée sur une forme de répartition des tâches, qui crée indirectement des relations d'échanges non marchand ; le noble combat pour protéger le peuple et fait vivre le clergé ; celui-ci prie pour son Salut ; le peuple travaille pour le noble en échange de sa protection [Duby, 1978]. Cependant, le don charitable va s'imposer contre ce don agnostique, quand l'Eglise s'oblige à prendre en charge la pauvreté. Par conséquent, il se crée une structure particulière de la société qui « a construit un imposant édifice, érigeant la charité en système, en principe

d'échange social généralisé [...] le don charitable offert aux pauvres s'inscrit dans un système tout entier régi par la charité, le don » [Chania, 2008, p. 280]. L'Eglise va devenir un intermédiaire, elle va favoriser la charité et sa circulation, et imposer une vision religieuse du don, comme échange spirituel, inconditionnel et mutuel. Ainsi, « dans la logique chrétienne le seul vrai don est non réciproque et asymétrique, sa dimension spirituelle permet de neutraliser les effets d'un don unilatéral. Le donateur n'attend rien, ou peu, de l'autre, mais tout de Dieu » [Chania, 2008, p. 281].

Si le don charitable s'impose progressivement dans l'aide au pauvre et aux populations les plus faibles, les études empiriques réalisées par Fontaine [1997, 1999, 2008] soulignent que le crédit traversa l'ensemble de la société, malgré l'interdiction de l'Eglise du commerce de l'argent. Cependant, l'usage du prêt reste encadré par des normes morales et culturelles fortes. En effet, ce prêt peut être considéré comme non marchand, dans le sens où il s'inscrit dans des logiques purement sociales ; il crée des liens et réseaux sociaux entre les individus ; il s'apparente donc en définitive à une forme détournée du don. Les relations de crédit et d'endettement sont multiples et variées, d'abord en milieu rural avec l'existence de prêt à court terme pour survivre entre deux récoltes, des prêts pour payer les impôts, ou des prêts de cycle de vie lors des mariages par exemple ; en milieu urbain, l'origine de l'endettement est double, il sert à payer le loyer et les dépenses alimentaires. En effet, les revenus sont irréguliers quand les dépenses ne le sont pas, ce qui fait dire à Fontaine [1999, p. 33] que « l'étonnant n'est pas [...] le nombre de vagabonds et de mendiants mais plutôt celui des hommes et des femmes qui bien qu'endettés au delà de la valeur de leurs biens ne sont pas pour autant chassés de leur village ». Un lien social découle de ces relations de crédit. En parallèle des réseaux sociaux se créent, fondés sur des relations de dette. Dans la société d'Ancien Régime, le noble, par contrainte sociale et culturelle, se doit d'aider les personnes en difficulté dans son fief. Ces crédits sont peu remboursés et se transmettent de génération en génération, le noble n'exerçant pas de pression particulière pour récupérer son avance [Fontaine, 2008]. Ce type de crédit généralisé tisse un lien social et concourt à la cohésion de la société, en créant des droits et des devoirs entre les individus<sup>7</sup>. Fontaine [1997] estime que le crédit doit être vu à la fin du Moyen-Age et sous l'Ancien Régime non pas comme un élément purement économique, tant l'offre de crédit ne se fonde pas exclusivement sur une rationalité économique, mais plutôt sur une obligation culturelle ou sociale, « en ce sens, le crédit n'entre pas tant dans un marché de l'argent où l'on vendrait et achèterait du temps mais dans un marché des obligations sociales et du pouvoir des hommes » [Fontaine, 1997, p. 216]. Ces formes de crédit, à forte vocation sociale, peuvent s'apparenter à des formes de don, tant le remboursement n'est pas la finalité. On comprend l'inutilité du microcrédit social à intérêt tel que le MDP le proposera. Or, cette structuration de la société, fortement encadrée par les normes morales et culturelles, va entrer en contradiction avec la montée en puissance des marchands.

## ***1.2 La marchandisation de l'usage de l'argent, ou la marche vers le microcrédit social***

A l'aube de la Renaissance, les sociétés européennes sont tiraillées entre une structure traditionnelle et l'émergence du marchand, qui impose progressivement ses valeurs et ses normes. Les moines franciscains, par la position face à la pauvreté et le monde économique qui les entourent, établissent une pensée originale. Ces évolutions seront à l'origine de l'apparition du microcrédit social.

La domination marchande s'impose inégalement à l'échelle européenne comme l'ont démontré Norel [2009, 2004], Braudel [2008] ou Wallerstein [1980]. Cette domination est rendue possible par le fait que certains acteurs contournent l'économie classique très institutionnalisée

---

<sup>7</sup> L'endettement nous dit Fontaine est « un signe d'appartenance à des communautés sociales ».

[Braudel, 2008], mais aussi par l'émergence de structures et d'institutions particulières. Ainsi, le rôle du souverain et l'apparition de l'Etat au sens moderne stimulent le commerce lointain, le marché, et à terme le capitalisme<sup>8</sup>. L'imposition des normes et valeurs du capitalisme est nécessaire à la domination marchande [Braudel, 2008]. La dynamique du capitalisme s'impose par l'émergence d'éléments indispensables ; par exemple, pour Weber [2003, 1995], c'est par le calcul de rentabilité, la privatisation des moyens de production, la liberté de marché, des comportements rationnels, la disponibilité de travailleurs libres et la commercialisation de l'économie ; ou pour Marx, c'est l'importance d'une main d'œuvre libre et du salariat. Au regard de l'histoire économique, trois zones concentrent ces conditions : l'Italie du Nord, la Hollande et l'Angleterre, zones où Norel [2009] estime que le travail salarié s'y développe rapidement (20 à 25% du travail total) et devient même majoritaire dans le bâtiment à partir de 1300. Le Goff [2001] souligne que l'essor des marchands érode le système féodal, il prépare l'avènement du capitalisme, par son investissement dans les terres et le commerce lointain. Ce commerce a permis la création de la banque, du négoce, de la lettre de change, de l'internationalisation des échanges et de l'argent. C'est aussi un état d'esprit qui se développe : la rationalité, l'individualisme, et l'intérêt personnel. Mais l'interdiction du commerce de l'argent soulève rapidement de nombreuses limites. Ces mutations poussent à la généralisation du crédit, le passage d'une économie rurale à une économie marchande nécessite des instruments favorisant l'activité.

Il faut bien appréhender les logiques sociales nouvelles qui apparaissent au tournant du XVIe siècle. La place de l'argent se modifie et doit être comprise sous un aspect social. L'argent n'est pas qu'un simple intermédiaire des échanges, il structure socialement la société. Des relations de crédit façonnent la société et créent des liens sociaux forts entre les communautés et les agents économiques, où différents cercles se croisent<sup>9</sup>. Or, ces liens sociaux fondés sur une logique de prêt ne sont pas sans conséquences sociales lorsqu'un processus de surendettement apparaît, soulignons deux conséquences opposées, soit le créancier répond aux exigences sociales et culturelles de son rôle, ce qui est le cas de la noblesse, soit au contraire il refuse ce rôle et dans ce cas l'endettement entraîne forcément l'appauvrissement. C'est ici que l'impact social de l'usure prend tout son sens, des marchands n'hésitant pas à profiter de cette situation en offrant des prêts à des taux élevés. Ainsi, il existe dans l'Europe du XVIIe-XVIIIe siècle un double système de valeur qui pousse à considérer, soit le crédit comme élément de protection, soit au contraire comme un élément déstructurant, « aux comportements de la noblesse, il faut opposer ceux de la bourgeoisie d'affaires et des entrepreneurs qui sont les vecteurs de l'utilisation purement économique du crédit » [Fontaine, 1999, p. 43]. La bourgeoisie a une conception différente des relations qui l'unissent avec autrui. Si l'ouvrier accepte librement de travailler pour lui, alors il ne lui doit rien et il n'a aucune obligation ou responsabilité sur son sort, l'ouvrier ou le travailleur n'est pas un Sujet qui a besoin de protection, mais un acteur économique qui passe un contrat<sup>10</sup>. Un retournement complet de valeurs s'opère, la place de la rationalité et la rentabilité économique tend à prédominer et s'imposer. Ce qui fait dire à Chaniel [2008, p. 277],

« La modernité nous semble avoir inauguré une dissociation radicale de ces deux dimensions, de ces deux sphères, celles, disons de la gratuité et celle de l'utilitaire. Au principe de cette dissociation progressive, il faudra placer l'avènement de l'utilitarisme moderne et de l'économie marchande, et l'autonomisation de la valeur travail. Cet imaginaire moderne va fragiliser et pervertir

---

<sup>8</sup> « C'est donc plus généralement l'échange lointain qui stimulerait la création des institutions les plus structurantes, la mise en place des conventions les plus utiles à la vie économique [...] Venise ou Gênes au bas Moyen Age, les Provinces-Unies au XVIIe siècle, ont bel et bien mis en place les toutes premières institutions du Marché en Europe (associations de capitaux en vue d'une entreprise maritime, développement de salariat, lettre de change, etc.) » [Norel, 2009, p. 378].

<sup>9</sup> Voir Fontaine [1997, 1999, 2008].

<sup>10</sup> Qui est un contrat économique et non l'expression d'un contrat social.



doublement le don : l'acte même de donner sera désormais soumis à l'exigence préalable d'un calcul d'utilité [...] »

Par conséquent, la condamnation religieuse et morale du commerce de l'argent implique une double tension économique et sociale, la première apparaît devant les besoins et l'ambition des marchands, la seconde devant la nécessité de lutter contre la pauvreté liée à l'urbanisation [Fontaine, 2007]. D'un point de vue social, un courant de pensée va même s'opposer à l'aumône en estimant que les prêts sont plus moraux et efficaces que le don, ainsi, le prêt à vocation « sociale » « est moralement plus conforme à la dignité, car il aide à se relever ; il est plus efficace, car il est plus facile d'empêcher un homme de déchoir que de le relever et de le réinsérer lorsqu'il est déraciné » [Fontaine, 2007, p. 194]. Ces évolutions de conceptions s'inscrivent, par la même occasion, dans une remise en cause majeure des préceptes de l'Eglise comme organisateur de la vie économique et sociale. Ainsi, le milieu bancaire a su se développer et s'affirmer à mesure que l'Eglise desserre certaines contraintes, il n'est plus question de mettre au banc des accusés le prêteur [Bonin, 1992]. Le développement économique entraîne une modification des représentations du monde, l'Eglise devant suivre ces mutations<sup>11</sup>. La place de l'argent dans la société pré-capitaliste évolue, d'abord vu avec méfiance, la monétarisation progressive des économies fait évoluer l'Eglise. La mutation des sociétés et l'apparition de la bourgeoisie marchande, qui intègre une forme de rationalité dans le monde économique, n'est pas sans conséquences sociales. Les abus des usuriers, et la perte de protection communautaire et individuelle, poussent la société à se protéger, le MDP en sera une des expressions, mais il introduit une logique marchande à l'aide, ce qui correspond à la vision des moines franciscains...

La domination du marchand introduit des logiques d'endettement nouvelles, où la recherche de profit est valorisée. Il n'est pas étonnant que la question de l'usure tienne une place centrale. Lutter contre l'usure est pour l'Eglise le moyen de protéger les pauvres soumis aux situations précaires de leur existence. Comme nous l'avons vu, l'interdiction canonique de l'usure est contournée sous l'effet du développement économique et social des sociétés pré-capitalistes, ce qui profite véritablement aux lombards et aux juifs qui détiennent un véritable monopole du prêt. Les usuriers profitent des transformations sociales et économiques. L'Europe catholique s'oppose à l'usure et au commerce de l'argent, mais devant la difficulté à l'imposer le prêt sur gages devient une alternative. Mais cette alternative ne fut possible que par la position de l'ordre franciscain. Par leur position et rapport à la pauvreté, les moines franciscains prennent conscience des effets de l'usure sur les populations vulnérables. Les positions économiques et sociales de l'ordre participent à la constitution d'une pensée originale qui met en avant le rôle du marché et des marchands [Todeschini, 2008 ; Toneatto, 2011, Piron, 1997]. En effet, ils condamnent la thésaurisation, même celle réalisée par l'Eglise, qui fonde l'économie agraire et les comportements des nobles et propriétaires fonciers. Ils valorisent l'investissement permanent qui est à l'origine de la circulation de l'argent. Cette circulation est source de richesse pour la cité et le bien commun, elle est permise par le marchand, qui est un expert de l'échange et de la mesure de la valeur des choses ; ce dernier est donc reconsidéré et valorisé, car il refuse toute accumulation improductive. Ainsi, il existe une justification théologique à l'activité économique [Piron, 1997], dans le sens où cette dernière participe à la collectivité. Pour Todeschini [2008], la pensée franciscaine a mis en avant les processus d'exclusion sociale, et a compris le rôle de l'endettement et du crédit. Toneatto [2011, p.192] note que l'ordre franciscain insiste sur l'idée que « la communauté des fidèles en marche vers le salut était décrite, définie et organisée comme une société fondée par des modalités propres d'échanger, de faire circuler les biens matériels et immatériels ». Le prêt est donc légitimé car il participe à

---

<sup>11</sup> L'intérêt et l'usure ne sont plus considérés de la même façon, « un nouveau système économique est prêt de se former, le capitalisme, qui nécessite sinon de nouvelles techniques, du moins, pour démarrer, l'usage massif de pratiques condamnées depuis toujours par l'église [...] Usure et intérêt ne sont pas synonymes, ni usure et profit : l'usure intervient là où il n'y a pas production ou transformation matérielle de biens concrets. L'usure, c'est le surplús illicite, le dépassement illégitime » [Toussi, 2010, p. 36-37].

l'amélioration des conditions sociales de la communauté, en faisant circuler l'argent. Il existe donc une rationalité du prêt public, car il est vu comme une source de richesse. Les franciscains légitiment donc l'usage de l'argent, le profit, et le marché. Ce dernier est à la source du bien-être collectif [Todeschini, 2008]. D'un point de vue social, cet ordre religieux fait la distinction entre la pauvreté choisie (la leur) et la pauvreté subie (celle du travailleur).

Le premier MDP est créé à Pérouse en 1462 par Bernardin de Terni. Bernardin de Feltre les réforme, et en 1493, il fait accepter l'idée de conserver un taux d'intérêt faible pour répondre aux frais de fonctionnement<sup>12</sup>. Le MDP est donc un instrument d'aide financière, il participe à la circulation de l'argent. Il faut souligner qu'il est fondé par l'ordre, mais avec l'aide des marchands comme bienfaiteurs et financeur. Le prêt sur gages va concurrencer l'usurier et participer au Salut de l'âme. Piron [1997, p. 297-298] relève,

« Si l'usure est un péché d'une gravité particulière, c'est qu'elle pervertit directement ce qui devrait être un acte de piété. Mais dans des contrats qui ne sont pas charitables, une intention lucrative est légitime [...] Les préceptes évangéliques qui fondent la vie franciscaine n'ont, pour le commun des mortels, que valeurs de conseils surérogatoires. La charité, première dans l'ordre de la perfection évangélique, ne vient qu'en surplus de la justice humaine qui règle les rapports sociaux de communautés marquées par les infirmités de la chute. Le marchand restera dans l'imperfection ; il peut toutefois être juste, et y faire son salut ».

Or, de nombreuses discussions portent sur la légitimité de cet outil qui est ni plus ni moins qu'une forme (détournée) de commerce de l'argent. L'institution entre donc en contradiction avec le dogme religieux de l'usage de l'argent. La question posée est simple, peut-on moralement prêter de l'argent aux pauvres ? Malgré de fortes oppositions théoriques et théologiques, notamment de la part des dominicains [Weber, 1920 ; Borderie, 1999], l'Eglise participa à la légitimation du MDP lors du cinquième concile de Latran en mai 1515, en prenant une position sur l'intérêt perçu :

« En prêtant de l'argent sur gage moyennant un intérêt, le Mont-de-Piété ne pratique pas l'usure. Il ne demande rien à ses débiteurs pour l'usage de l'argent prêté et ne poursuit pas le gain à l'occasion du prêt. La cause finale des avances consenties par la banque est la charité. Les personnes qui ont recours à elle n'ont à rendre en vertu du contrat de prêt que les sommes empruntées. Mais la cause finale de l'intérêt se trouve dans le contrat de louage de service (locatio operarum) qui de par son essence est un contrat à titre onéreux ». [Weber, 1920, p. 58]

Une véritable brèche dans la pensée de l'Eglise s'ouvre avec cette première acceptation du taux d'intérêt... certes de manière détournée. Nous observons la volonté claire de l'Eglise de lutter contre les usuriers en proposant une concurrence économique. Ce retournement n'est pas global, il s'inscrit dans la tentative économique de résolution des problèmes sociaux. L'image de l'argent évolue, il peut être un outil de lutte contre la pauvreté. Nous pouvons, en prenant toutes les précautions nécessaires, estimer que l'aide sociale s'est marchandisée, elle a un dorénavant un coût.

---

<sup>12</sup> Avant cette date, de nombreux MDP réalisaient le prêt gratuit.

### **3. Le Mont-de-Piété et le microcrédit social comme innovation sociale**

L'émergence du MDP suit une logique géographique et historique, d'abord invention italienne au XV<sup>e</sup> siècle, il se propage ensuite en Flandres au XVII<sup>e</sup> siècle. Deux sphères économiques marquées par la domination du marchand. Existerait-il un lien entre cette domination et l'apparition du MDP ? La logique institutionnelle de son développement nous amène à comprendre le microcrédit social comme une innovation sociale, à travers la légitimation d'un « argent secours ».

#### ***3.1 Les origines socio-économiques (nécessaires) au Mont-de-Piété.***

Les obstacles moraux, idéologiques, théoriques et religieux étant partiellement levés, comme nous l'avons vu, les MDP peuvent se répandre en Europe. Ce n'est pourtant pas le cas, il faut attendre le XVII-XVIII<sup>e</sup> siècle pour apercevoir le développement sensible de l'institution hors d'Italie [Marec, 1983]. Le retournement de la pensée de l'Eglise doit donc se concevoir dans une logique globale de mutations économiques. En effet, ils apparaissent par la suite en Flandres et dans les Provinces-Unies sous l'impulsion de l'Etat. Si l'évolution des normes morales et culturelles a joué sur la légitimation du prêt sur gages, l'expansion et le développement du MDP sont contraints et limités par l'évolution des structures économiques. C'est donc la place et le rôle du marchand, comme diffuseur de changement social et économique, qui est centrale. Il semblerait que la généralisation des MDP en Europe suive une certaine logique géographique, en suivant les phases d'expansion du progrès économique. Cette observation nous permet de proposer une piste de compréhension. Néanmoins, il ne faut pas nier certaines spécificités locales, mais au total nous pouvons proposer une grille d'analyse et des pistes, quant aux causes du développement des MDP au regard de certaines cohérences observables. Pour cela, nous partons de l'hypothèse d'un lien pouvant exister entre l'émergence du MDP et le processus dynamique du capitalisme. Ce lien repose sur trois processus que sont la marchandisation, l'accumulation et la prolétarianisation, qui bouleversent les liens sociaux traditionnels, les formes de solidarité, et d'aide sociale, et qui sont imposés par la domination du marchand.

La prolétarianisation<sup>13</sup> tend à constituer un salariat, tout en fixant la main d'œuvre. Les formes de solidarité et d'aide sociale se modifient, ce n'est plus l'appartenance à tel ou tel ordre ou corporation qui stimule les relations sociales, qui organise la société mais le lien de subordination entre le détenteur de la force de travail et celui des moyens de production. La constitution d'une société du salariat est rendue possible par la volonté de « libérer le travail », c'est à dire détruire toutes les barrières à l'emploi, prendre des mesures pour contraindre les corporations, et limiter toutes associations de travailleurs. Cette « libération » s'accompagne de la perte de droits et avantages pour les catégories de métiers soumis au régime des corporations. Le développement de la sphère capitaliste, à travers ce premier processus, tend à diluer les formes traditionnelles d'aide sociale et de solidarité. Le système médiéval a institutionnalisé une aide sociale privée (corporation, charité). Or, ce type d'encadrement de la vie sociale est possible dans le cadre d'une société dominée par les sphères de la vie matérielle et d'économie d'échange<sup>14</sup> peu complexifiée, faites de petits producteurs soumis aux corporations, où la protection est liée à l'appartenance à un ordre ou classe, donc liée à un statut. Le processus de prolétarianisation fait apparaître un nouveau type de risque social : l'absence de travail ou l'inactivité. La faiblesse des salaires ainsi que la perte des protections liées au statut est le résultat de ce processus.

---

<sup>13</sup> Processus qui débute réellement à la fin du Moyen Age nous enseigne Le Goff [2001] qui souligne que « le grand marchand médiéval amorce la concentration des moyens de production dans les mains privées, accélère le processus d'aliénation du travail des ouvriers et des paysans transformés en salariés. »

<sup>14</sup> Braudel [2008].

Le second processus de la dynamique du capitalisme est l'accumulation. Dans la société médiévale, aucune organisation de la production ne permet une trajectoire de croissance longue. La logique d'accumulation est rendue possible par l'extension de la sphère capitaliste. Pour cela, mise à part la nécessité d'un salariat, la production doit d'être organisée et le profit dégagé réinvesti. Ajoutons un élément tout aussi fondamental, le processus d'accumulation permet de mobiliser les capitaux nécessaires à l'activité de prêt.

Le troisième processus engendre lui aussi les bases d'une modification des solidarités et des fondements de la cohésion sociale. La sphère capitaliste tend à se développer et à se propager à l'ensemble de la société imposant ses règles et valeurs. La marchandisation est la dynamique qui tend à coordonner les relations sociales et économiques par la constitution d'un prix. La vie matérielle prend une place de moins en moins importante, la sphère de l'autoconsommation disparaît avec le développement des activités marchandes et productives. L'économie d'échanges traditionnels prend une place de plus en plus marginale, elle est remplacée par une économie marchande. Il existe un lien marchand qui découle d'une procédure de coordination des décisions et des comportements individuels. Polanyi [1983] démontre que le passage d'une société traditionnelle à une société moderne est lié à l'essor de ce lien marchand fondement du développement du capitalisme.

Quelles sont les conséquences directes des ces évolutions sur l'émergence du MDP ? De la logique de prolétarianisation, dans une société sans règles sociales liées au travail, découle une forme de précarisation du travail ; la logique d'accumulation entraîne une compression des salaires ; la marchandisation, pour finir, impose une « monétarisation » de la vie sociale. Le MDP s'intègre dans ces processus dans le sens où il apporte une aide financière qui a un coût (marchandisation) à des individus soumis à la paupérisation (accumulation) à l'individualisation de l'aide et à la précarisation du travail (prolétarianisation). Le MDP devient un acteur de l'action sociale, venant apporter une forme de réponse économique aux problèmes sociaux [Pastureau, 2011].

La conséquence de la mutation progressive des sociétés européennes met donc en avant un nouvel acteur, aux motivations et finalités différentes, qui introduit le mobile du gain au centre des relations<sup>15</sup> : à savoir le marchand. L'origine du capitalisme doit donc sa raison d'être aux marchands, qui ont imposé leur valeur, leur richesse et leur pouvoir. C'est devant la montée de la bourgeoisie marchande, illustrée par l'émergence d'une forme de domination économique, que se forme une nouvelle conception de l'usage de l'argent. En effet, la bourgeoisie tend à limiter son offre de prêt aux populations les plus pauvres, et demande formellement le remboursement<sup>16</sup>. Cette évolution impose des valeurs et normes proches des affaires commerciales et économiques. L'émergence progressive du marchand marque l'importance de l'argent comme instrument du lien social, structurant la société autour de valeurs monétaires marchandes [Servet, 2012]. La norme morale et culturelle imposée par l'Eglise, propagée par la Noblesse, entre en contradiction avec les intérêts marchands. Un retournement s'opère, l'usage de l'argent n'est plus inscrit dans une logique de protection sociétale, mais dans une logique principalement économique. L'argent est le moyen pour les marchands de se démarquer et de se constituer en groupe social, la finalité de l'usage de l'argent est différente, elle tend vers une volonté d'hégémonie [Fontaine, 1999].

---

<sup>15</sup> En effet, nous pouvons mettre en perspective la position de Polanyi [1983, p. 54] sur l'imposition progressive d'un système de marché, « la transformation suppose chez les membres de la société un changement de leur mobile d'action : le mobile du gain doit se substituer à celui de la subsistance. Toutes les transactions deviennent des transactions monétaires, [...] Tous les revenus doivent provenir de la vente d'une chose ou d'une autre, et, quelle que soit la vraie source des revenus d'une personne, on doit les considérer comme résultant d'une vente. Le simple terme de « système de marché », par lequel nous désignons le modèle institutionnel [...] ne veut rien dire de moins. »

<sup>16</sup> Ce que ne réalise pas la Noblesse, d'où le passage d'une relation symbolique à une relation marchande.

Au total, la dynamique du capitalisme entraîne des modifications structurelles fondamentales. Ainsi, l'ordre social de la société pré-capitaliste va voir émerger un « intrus », c'est-à-dire l'usurier, qui véhicule une image négative du marchand,

« Cette menace, cette rupture, c'est celle qu'engendre l'avènement de l'économie monétaire – l'émancipation du travail, des affaires, de l'argent hors des liens de réciprocité, hors des réseaux de relations propres à l'ordre féodal et chrétien – et l'affirmation d'un nouvel esprit (capitaliste), de nouvelles vertus (bourgeoises), de nouvelles pratiques (accumulation, thésaurisation) en rupture avec la logique antérieure de la dépenses. Ce qui se voit désormais bouleversé, c'est ce circuit du don qui régulait la société trifonctionnelle » [Chanial, 2008, p. 284].

L'usurier refuse de donner, refuse de dépenser, refuse la gratuité, il introduit le calcul. L'apparition du marchand induit de nouvelles obligations, il ne trouve pas d'intérêt à la charité et au don et crédit gratuit,

« Le pauvre, c'est le bourgeois raté, celui qui n'a pas su accumuler quelques richesses, par malchance peut-être, par manque de travail sûrement. Le don charitable, ou ce qu'il en reste, s'inscrit désormais profondément au cœur de l'imaginaire travailliste bourgeois. Car c'est bien le travail, la rigueur, la prévoyance dans l'exercice d'une profession que le bourgeois se voit sanctifier » [Chanial, 2008 p. 286].

Une double vision de la pauvreté coexiste. D'abord, celle traditionnelle du pauvre qui souffre et qu'il faut aider, soit par le don charitable qui fait force d'autorité, soit par des logiques d'endettement informel, c'est la position des dominants dans monde qui se délite. En face, celle du marchand, qui introduit le calcul et l'utilité et qui voit dans la pauvreté la faillite individuelle. L'ordre moral et culturel structure la société pré-capitaliste, mais l'ordre économique nouveau crée une instabilité inconnue, c'est l'apparition de logiques marchandes. Les mutations socio-économiques ont entraîné un délitement des relations de solidarité, ou d'entre-aide, traditionnelle. Le MDP, introduit le microcrédit à vocation sociale, il participe à la monétarisation de l'aide et de la solidarité.

### ***3.2 Le microcrédit social : un usage de l'argent à vocation sociale***

Le MDP tient un rôle fondamental dans la société européenne en voie de modernisation, ce qui est particulièrement vrai pour les populations urbaines. Carbonell [1997] note l'importance du rôle des MDP dans la structuration d'une économie urbaine, la situation sociale précaires des habitants créant une dépendance au prêt. L'endettement est omniprésent quand les solidarités tendent à muter. La base philosophique et morale des moines franciscains, qui fonde la création du MDP, peut être résumée par Fontaine [2008, p. 164] « ils soulignent qu'un prêt peut aider à se préserver et à se relever de la pauvreté alors qu'une fois tombé en pauvreté, il est beaucoup plus difficile de se réinsérer ». Les statuts du MDP de Marseille consacrent cette idée fondamentale, « le Mont-de-Piété a moins pour objet de soulager les pauvres que de garantir les citoyens de tomber dans la pauvreté ».

Le MDP a donc pour double objectif, la lutte contre l'usure et contre la pauvreté. La notion de pauvreté est complexe et même ambivalente dans cette période, elle doit être comprise comme un phénomène économique qui découle directement du travail, le pauvre est l'homme qui travaille et qui vit de son travail ; mais elle peut être comprise aussi dans une logique non économique, le pauvre est aussi celui qui souffre. Ainsi, la pauvreté est à la fois un état et un processus d'appauvrissement. Par conséquent, il existe deux types de pauvres, le pauvre structurel ne pouvant travailler, et le pauvre conjoncturel qui perd son travail. Dans le premier cas, la charité est la réponse apportée, dans le second, le traitement passe par une forme d'assistance. Le MDP s'adresse essentiellement au travailleur pauvre, ou du moins à une population non exclue du travail, il tient

une place importante dans les sociétés urbaines car, en offrant une aide privée, monétaire, et marchande en adéquation avec le modèle économique en perpétuel mouvement, il participe à la structuration de la société en marche vers le capitalisme, qui impose une insécurité et une précarité aux relations de travail. Ainsi, le microcrédit social a pour but de participer à la stabilité des revenus. Carbonell [1997, p. 271] sur le MDP de Barcelone conclut à juste titre,

« Les membres des couches inférieures de la société urbaine ont des revenus qui plongent souvent en dessous du niveau de subsistance, ce qui nécessite le recours fréquent au crédit, soit au crédit informel, soit au mont-de-piété. Le crédit est donc intégré dans le cadre d'une stratégie domestique visant à garantir la subsistance par tous les moyens et étant caractérisée par l'improvisation et la dispersion des risques [...] Deux autres explications du phénomène en question me semblent néanmoins tout aussi pertinentes. La première [...] renvoie au fait que la majorité des ressortissants des couches inférieures qui empruntent au mont-de-piété est employée dans le secteur protoindustriel [...] Dans ce secteur, les contrats de travail sont relativement courts, une ou quelques semaines [ ... ] »

Les rares études historiques soulignent la prédominance de petits prêts destinés essentiellement à une population paupérisée et dans une optique de subsistance pour vivre au jour le jour. S'il existe des prêts de montant plus important, ce sont bien les petits prêts qui sont les mieux remboursés. Carbonell [1997] note à quel point les emprunteurs au MDP adopte un comportement de gestion optimal du microcrédit social. La clientèle a durement accumulé son bien à gager, elle aura tendance à y tenir, de plus, étant proche des relations de travail, elle peut par son activité trouver des moyens de remboursement.

La place de l'argent dans les relations sociales est fondamentale, elle évolue progressivement et nous amène à rejeter le postulat de l'économie classique. L'argent n'est pas qu'un simple instrument facilitant l'échange, il ne peut pas être essentiellement compris sous une définition fonctionnelle. C'est en cela que nous pouvons reprendre le terme « d'argent secours » [Glémain, 2008] qui caractérise au mieux le prêt sur gages. Le MDP a la possibilité d'offrir rapidement et sans restriction, hormis la possession d'un bien, les liquidités nécessaires à une population en marge du travail ou exclue de réseaux sociaux de solidarité. L'objectif étant de participer à la cohésion sociale de la société, et à inclure des populations en situation de risque de désaffiliation ou d'exclusion [Glémain, 2008]. Cet « argent secours », même s'il appelle un remboursement à faible intérêt, est disponible essentiellement contre la remise d'un bien, sans que ne soit contrôlé la solvabilité des clients. Il constitue donc un filet de sécurité, le MDP étant une forme de prêteur en dernier ressort social, substituant les liens monétaires et d'argent au lien de solidarité primaire ou secondaire.

Ce type d'usage de l'argent remet en cause l'idée économique traditionnelle de fongibilité et de convertibilité de la monnaie, qui stipule qu'elle est un instrument purement quantitatif, interchangeable et impersonnel [Blanc, 2006]. Au contraire, comme l'ont démontré Polanyi [1983], Zelizer [2005] ou Orléan [2009], il existe des différences d'usages et des diversités de pratiques monétaires. L'argent ne peut donc pas être considéré comme simple instrument, outil de l'échange, mais plutôt comme un acteur fondamental de la cohésion sociale, aussi bien dans les sociétés primitives que dans les sociétés modernes et purement marchandes [Servet, 2012]. Les pratiques monétaires sont multiples et variées sans être enfermées dans une logique d'échange. La monnaie et ses pratiques consacrent des univers symboliques « caractérisé par une hiérarchie en valeurs et des normes morales » [Blanc, 2006, p. 6], par conséquent, il existe une forme de domestication de l'usage de la monnaie. Dans les sociétés soumises à la dynamique du capitalisme, l'usage de l'argent est multiple, « par la diversité des moyens de paiement employés et par l'ampleur des écarts entre les valeurs des plus petits et des plus gros, la France d'Ancien Régime fournit une bonne illustration des ces circuits [...] à chaque strate sociale correspond son type de pratiques monétaires » [Blanc, 2006, p. 24]. L'« argent secours » est donc totalement différent de la monnaie pratiquée des grands

marchands, dans le sens où il n'a pas la même affectation et la même utilité, il existe différents circuits monétaires relativement hermétiques. Cette multiplicité des usages de la monnaie est caractéristique de la période, quand l'argent est un instrument d'enrichissement pour la bourgeoisie montante, il est un outil d'aide sociale et d'intégration pour les populations pauvres des centres urbains. Le prêt sur gages entraîne une affectation spécifique, une aide économique et financière affectée à un besoin particulier et limité, l'argent est rattaché à la possession d'un bien, d'où se crée un lien entre le bien accumulé précédemment, le besoin structurel de financement et une source potentielle de remboursement.

Le microcrédit social est bien au cœur d'une innovation sociale, au sens de Bouchard [1999], qui la définit comme « toute nouvelle approche, pratique ou intervention, ou encore, tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou résoudre un problème social et ayant trouvé preneur au niveau des institutions des organisations, des communautés ». Il faut bien souligner le caractère novateur de la pratique du prêt sur gages. Il apporte aux populations potentiellement insolubles les capacités financières pour remédier aux aléas sociaux, quand l'objectif premier fut de lutter contre l'usure. L'institution apporte une réponse économique aux problèmes sociaux, elle met en avant le rôle intégrateur de la monnaie. En effet, les mutations socio-économiques à l'œuvre dans l'Europe du XVe siècle, qui se poursuivent jusqu'au XXe siècle, mettent en avant la place de la monnaie comme créateur de « lien ». Servet [2012, p. 291] note que

« Les supports matériels et immatériels ainsi que leurs dimensions symboliques ou imaginaires permettent de penser, de codifier, d'ordonner et de hiérarchiser des transferts, des distributions, des échanges, des dépôts, des prêts, des reconnaissances de dette et des obligations, autrement dit des liens de tout genre à travers lesquels on peut reconnaître l'essence de la monnaie. Celle-ci est une institution connue de toutes les sociétés humaines, comparable en cela au langage ».

La monnaie signifie dettes, obligations, liens moraux et plus principalement liens entre les individus, toujours pour Servet [2000, p. 17],

« Anthropologiquement et historiquement, les relations financières sont des liens – au sens d'un attachement – entre membres d'une communauté. [...] Certains historiens de l'Europe moderne ont montré et analysé l'endettement entre particuliers comme des formes complexes de mise en dépendance hiérarchisée ; les intérêts étant versés mais le capital plus rarement exigé, ce qui en perpétuant la dette reproduisaient ainsi d'année en année la relation de dépendance et les obligations sociales multiples qu'elle déterminait. On pourrait ici évoquer aussi tant les multiples rituels de sociétés dites primitives ou archaïques, tout à la fois culturels et financiers, que les expériences historiques financières mutualistes et coopérativistes d'abord en Europe et en Amérique du Nord depuis le milieu du XIXe siècle, puis à travers les multiples développements contemporains de systèmes d'épargne et de prêts décentralisés et de microfinancement, pour illustrer la capacité importante et essentielle qu'a la finance de 'relier les hommes' ».

L'existence de ce lien justifie que le microcrédit social, à travers l'argent, se vit comme un acte de derniers recours permettant de maintenir dans la société moderne des populations soumises à un risque de processus d'exclusion. C'est donc la constitution de dette économique individuelle pour maintenir une forme de cohésion sociale. Ces dettes doivent être remboursées mais offrent un relais et un lien entre la société et l'individu. Dans une société en voie de monétarisation, l'accès à l'argent est primordial. Le microcrédit permet à une population présumée insolvable, ou à risque, d'obtenir un crédit et donc un accès à l'argent. Mais cet accès nécessite une contrepartie qui garantit l'aide et le microcrédit. La finance sociale apparaît comme une forme d'innovation sociale à travers sa finalité

et son utilité. Son but principal reste l'apport d'une aide financière « marchande<sup>17</sup> » en vue d'intégrer une population aux marges de l'exclusion sociale ; l'innovation concerne sa vocation à intégrer une population à la sphère économique, quand l'argent tient une place fondamentale. L'argent devient un des garants du lien social. En effet, le système de marché met la monnaie au centre des relations sociales et économiques, et le microcrédit social matérialise le côté intégrateur de la monnaie et participe à l'émergence d'usages spécifiques de la monnaie.

L'usage du microcrédit social participe à l'intégration économique d'une population qui subit les processus de monétarisation et de marchandisation de la vie économique. L'histoire du MDP est traversée par cet objectif, il utilise des mécanismes économiques, comme le crédit, pour apporter les capacités, les moyens à une population de travailleurs pauvres de s'intégrer dans la société marchande et monétisée. Cependant, le microcrédit social concerne une population qui n'est pas totalement exclue, mais une population en « voie d'exclusion » qui peut l'utiliser comme filet de sécurité, forme de revenu indirect. L'argent est donc un outil ou mécanisme du lien social, en être exclu suppose un éloignement de la sphère 'travail' dans son acceptation la plus stable. Ainsi, le microcrédit offert [« argent secours »] tend à garantir un filet de sécurité ou un revenu complémentaire pour répondre aux exigences des sociétés monétarisées. L'expansion de l'usage de l'argent à toutes les sphères de la vie sociale entraîne mécaniquement un risque pour une population qui n'y a pas accès. Le crédit s'impose comme pouvant aider le travailleur pauvre, en valorisant une forme d'intégration à la société industrielle via des mécanismes économiques. Cet « argent secours » est pratiqué et marqué par ses détenteurs. Nous retrouvons cette idée au MDP, Blaize, directeur de l'établissement parisien, note en 1843 :

« Les institutions ne sauraient rester stationnaires, elles doivent se mettre en harmonie avec le développement progressif des sociétés. Or le vice radical de nos institutions financières, c'est leur insuffisance. Le crédit est un monopole créé en faveur des classes privilégiées ; il faut l'étendre à toutes les classes sans exceptions. La nécessité absolue d'une nouvelle organisation du crédit est reconnue par tous les bons d'esprit ».

Les sociétés européennes ont été marquées par des mutations économiques sans pareil mesure, les structures sociales sont en perpétuel conflit avec les évolutions économiques. Le développement du capitalisme se fait au détriment des solidarités traditionnelles et impose des relations monétaires et marchandes. La prospérité des MDP s'explique par la domination des liens financiers et monétaires dans ces zones, marquant l'origine même du microcrédit social.

## **4. Conclusion**

Malgré l'interdiction officielle du commerce de l'argent, la société européenne est traversée par des logiques d'endettement structurel qui façonnent les relations sociales, mais surtout maintiennent une certaine cohésion. Cependant, la dynamique du capitalisme impose des logiques monétaires, marchandes, d'échange, et de calcul rationnel. Ainsi, l'Eglise doit s'adapter aux mutations économiques et sociales, ainsi qu'à l'émergence d'une domination des marchands. La lutte contre la pauvreté d'une population en voie de prolétarisation se modifie, d'abord le fait de la charité, elle s'oriente et s'adresse prioritairement au bon pauvre, c'est-à-dire celui qui travaille. L'apparition des MDP s'inscrit dans cette logique. Il s'adresse à l'homme victime des mutations des solidarités primaires et qui se tourne vers l'usurier. Le prêt sur gages au MDP a pour objectif de mettre des bornes à l'usure mais pas que, ce qui fait dire à Watteville inspecteur général des établissements de bienfaisance en 1844 que :

---

<sup>17</sup> Car nécessitant un remboursement.



*« les Monts-de-Piété sont utiles aux pauvres ; ils mettent des bornes à l'usure, contribuent à faire diminuer la mendicité en facilitant aux hommes laborieux les moyens de subvenir à leurs besoins dans les moments de maladies, de chômage de travail ou de détresse accidentelle ; ils contribuent à conserver l'honneur du citoyen pauvre, en l'empêchant de recourir à des moyens blâmables pour se procurer de l'argent ».*

La création des MDP fut incontestablement liée à l'émergence du capitalisme et des valeurs qui vont avec. L'acceptation du MDP, et donc de l'usage de l'intérêt, est une première brèche dans la doctrine traditionnelle de l'Eglise, l'argent pouvant être considéré comme un outil de l'aide sociale dans une société en voie de monétarisation, sa vocation sociale est affirmée. Le MDP légitime le microcrédit comme réponse économique aux problèmes sociaux, le gage tisse un lien de dépendance entre l'institution et l'emprunteur. Ce type d'aide nécessite d'abord la possession d'un bien, excluant l'indigent et le mendiant. La réussite des MDP tient dans les taux de remboursement élevés qui rendent viables ces établissements, ces taux de remboursement découlant de l'attachement au bien durement accumulé mais aussi au dégagement de ressources monétaires... rendu possible par le retour au travail. Le MDP consacre le travail comme ordonnateur de l'aide sociale, devenue marchande.

## References

- Attali J. [2005], *Judaïsme, économie et finance*, Rapport moral sur l'argent dans le monde 2005, Paris Association d'économie financière.
- Baumann E. et al. [2008], *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, Paris, L'Harmattan.
- Beaujard P. et al. (dir.) [2009], *Histoire globale, mondialisation et capitalisme*, Paris, La Découverte.
- Bouchard C. [1999], *Recherches en sciences humaines et sociales et innovations sociales. Contribution à une politique de l'immatériel*, CQRS, Québec, Groupe de travail sur l'innovation sociale.
- Blanc J. [2009], Usages de l'argent et pratiques monétaires, in Steiner P. et Vatin F., *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF, Quadriges.
- Blanc J. [2006], *L'articulation des monnaies : questions sur la fongibilité et la convertibilité*, journée d'étude « Souveraineté et espaces monétaires dans les Amériques », CEPSE/LEPII, Université Pierre Mendès-France Grenoble 2 et MSH, 29-30 mai 2006.
- Blanc J. [2001], *Monnaies parallèles*, Paris, L'Harmattan, collection Logique économique.
- Chanial P. [2008], Donner aux pauvres, in Philippe Chanial, *La société vue du don*, La découverte, « TAP/bibliothèque du MAUSS », 2008, p. 272-305.
- Bonin H. [1992], *La banque et les banquiers en France, du Moyen Age à nos jours*, Paris, Larousse.
- Braudel F. [2008], *La dynamique du capitalisme*, Paris, Flammarion.
- Carbonell [1997], Le petit prêt urbain et la mise en gage d'objets. Barcelone au XVIIIe siècle, in Fontaine L. et al., *Des personnes aux institutions, réseaux et culture du crédit du XVIe au XXe siècle en Europe*, Louvain, Bruylant Academia.
- Fontaine L. [1999], Pauvreté et crédit en Europe à l'époque moderne, in *Rapport du centre Walras, 'Exclusion et liens financiers'*, Jean-Michel Servet (dir.), Paris, Economica.
- Fontaine L. [2008], *L'économie morale, pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, NRF essais, Gallimard.
- Fontaine L. et al., [1997], *Des personnes aux institutions, réseaux et culture du crédit du XVIe au XXe siècle en Europe*, Louvain, Bruylant Academia.
- Glémain P. [2008], *Epargnants solidaires, une analyse économique de la finance solidaire en France et en Europe*, Rennes, PUR.
- Lauzin P. [2005], *L'enseignement catholique et la finance*, Rapport moral sur l'argent dans le monde 2005, Paris, Association d'économie financière.
- Le Goff J. [2010], *Le Moyen Age et l'argent*, Paris, Perrin.
- Le Goff J. [2001], *Marchands et banquiers au Moyen Age*, Paris, PUF.
- Le Goff J. [1986], *La bourse et la vie, économie et religion au Moyen Age*, Paris, Hachette.
- Magnani E. [2007], Les médiévistes et le don, avant et après la théorie maussienne, *Revue du Mauss permanente*, 15 décembre 2007.
- Magani E. [2002], Le don au Moyen-Age, pratique sociale et représentations perspectives de recherche, *Revue du MAUSS*, 2002/1, n°19, p. 309-322.
- Norel P. [2009], *L'histoire économique globale*, Paris, Le Seuil.

- Orléan A. [2009], La sociologie économique de la monnaie, in Steiner P., Vatin F. [2009], *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF.
- Passet R. [2010], *Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire*, Paris, Les liens qui libèrent.
- Pastureau G. [2011], Le Mont-de-Piété en France, une réponse économique aux problèmes sociaux, *Revue d'histoire de la protection sociale*, N°4, décembre 2011.
- Piron S. [1997], Marchands et confesseurs. Le Traité des contrats d'Olivi dans son contexte, in *Actes des congrès des historiens médiévistes. 28e congrès*, Clermont-Ferrand, pp. 289-308.
- Polanyi K. [1983], *La grande transformation*, Paris, NRF, Gallimard.
- Ruimy M. [2008], *La finance islamique*, Québec, SEFI édition.
- Servet J-M. [2012], *Les monnaies du lien*, Lyon, PUL.
- Servet J-M. [2000], « L'exclusion, un paradoxe de la finance », *Revue d'économie financière*, n°58, 2000/3, p.17-28.
- Steiner P., Vatin F. [2009], *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF.
- Todeschini G. [2008], *Richesse franciscaine*, Lagrasse, Verdier.
- Toneatto V. [2011], La richesse des franciscains. Autour du débat sur les rapports entre économie et religion au Moyen-Age, *Médiévale* [en ligne], 60 | printemps 2011, mis en ligne le 30 août 2011.
- Toussi A. [2010], *La banque dans un système financier islamique*, Paris, collection Ethique Economique, L'Harmattan.
- Vanlaer M. [1895], *Les Monts-de-Piété en France*, Paris, Guillaumin.
- Wallerstein I. [1980], *Capitalisme et économie-monde*, Paris, Flammarion.
- Weber M. [1920], *Les origines des Monts-de-Piété*, Strasbourg, Rixhem.
- Weber M. [2008], *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion.
- Weber M. [2006], *Sociologie de la religion, économie et société*, Flammarion, Paris.
- Zelizer V. [2005], *La signification sociale de l'argent*, Paris, Le Seuil.

---

**Cahiers du GREThA**  
**Working papers of GREThA**

---

**GREThA UMR CNRS 5113**

Université Montesquieu Bordeaux IV  
Avenue Léon Duguit  
33608 PESSAC - FRANCE  
Tel : +33 (0)5.56.84.25.75  
Fax : +33 (0)5.56.84.86.47

<http://gretha.u-bordeaux4.fr/>

---

**Cahiers du GREThA (derniers numéros – last issues)**

- 2013-02 : BLANCHETON Bertrand, NENOVSKY Nikolay, *Protectionism and Protectionists Theories at the Balkans in the Interwar Period*
- 2013-03 : AUGERAUD-VERON Emmanuelle, LEANDRI Marc, *Optimal pollution control with distributed delays*
- 2013-04 : MOUYSSSET Lauriane, DOYEN Luc, PEREAU Jean-Christophe, JIGUET Frédéric, *A double benefit of biodiversity in agriculture*
- 2013-05 : OUEDRAOGO Boukary, HASSANE Mamoudou *Co-intégration et causalité entre PIB, emploi et consommation d'énergie: évidence empirique sur les pays de l'UEMOA*
- 2013-06 : MABROUK Fatma, *À la recherche d'une typologie des migrants de retour :le cas des pays du Maghreb*
- 2013-07 : LASKOWSKI Natacha, *Optimal allocation of wetlands: Study on conflict between agriculture and fishery*
- 2013-08 : OUEDRAOGO Boukary, *Acceptation et usages éducatifs des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) par les professeurs de l'Université de Ouagadougou (Burkina Faso) : une application du modèle TUAUT*
- 2013-09 : FRIGANT Vincent, *Une comparaison de l'internationalisation des chaînes d'approvisionnement automobiles allemande et française*
- 2013-10 : MOYES Patrick, *Rearrangements and Sequential Rank Order Dominance*
- 2013-11 : BECUWE Stéphane, BLANCHETON Bertrand, *La place du vin dans les échanges internationaux de la France pendant la première mondialisation*
- 2013-12 : LAVIGNE Stéphanie, NICET-CHENAF Dalila, DUPUY Claude, *Where do "impatient" mutual funds invest? A special attraction for large proximate markets and companies with strategic investors*
- 2013-13 : CARAYOL Nicolas, STERZI Valerio, *Signaling and the Ownership of Academic Patents*
- 2013-14 : PASTUREAU Guillaume, *De l'usage social aux pratiques marchandes de l'argent. Une brève histoire des origines du microcrédit social*

---

*La coordination scientifique des Cahiers du GREThA est assurée par Sylvie FERRARI et Vincent FRIGANT. La mise en page est assurée par Anne-Laure MERLETTE.*